Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit: Pro-Tec Fuel Line Cleaner, 375 ml

Techno AG numéro d'article: 01602 0 01101

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance /

du mélange: Liquide de nettoyage pour le système d'alimentation essence

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Techno AG Butthollenring 31 4147 Aesch BL Tel. 061 717 90 00 Fax 061 711 38 58 info@techno-ag.ch www.techno-ag.ch

Producteur: CTP-GmbH Saalfelders Strasse 35 D-07338 Leutenberg Tel. +49 (3) 6734/230-0 Fax +49 (3) 6734/230-22 www.ctp-gmbh.de hotline@ctp-gmbh.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique Freiestrasse 16 8032 Zürich Tel. 145 Tel. 044 251 51 51 info@toxi.ch www.toxi.ch

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2 Toxicité aiguë: Acute Tox. 4 Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Date de la première édition: Date de la dernière révision: 07.08.2015



Page 1/13

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Lésions oculaires graves/

irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2 Danger par aspiration: Asp. Tox. 1 Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

acétone; propane-2-one; propanone

Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:







Mentions de danger (CLP):

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP):

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer Gaz/Vapeur/Aerosol.

Version 3.0



Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélange

Caractérisation chimique: Complexe tensioactif

Détergents, dispersants

Combinaison de substances synthétiques

Antifriction non classifiée

Composants dangereux:

N° CAS	N° CAS Désignation	
N° CE	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)	
N° Index		
N° REACH		
1330-20-7	xylene	30 - < 35
215-535-7	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp.Tox. 1; H226 H312	
02-2119752448-30	H332 H315 H319 H335 H373 H304	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	20 - < 25
200-661-7	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336	
603-117-00-0		
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	20 - < 25
200-662-2	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066	
606-001-00-8		
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates	15 - < 20
919-857-5	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1; H226 H336 H304	
01-2119463258-33		
64742-47-8	Hydrocarbons, C9-C11, Isoalkanes, Cycloalcanes, < 2% Aromates	5 - < 10
920-134-1	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H336 H304 H411 EUH066	
01-2119480153-44	112201133011301111111111111111111111111	
37205-87-1	Phénols, éthoxylés	1 - < 5
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 2; H302 H318 H411	



Date de la première édition: Date de la dernière révision: 07.08.2015

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

N/A	Poly[oxy(1,2-butanediyl)], .alpha(3-aminopropyl)- .gammahydroxy-, C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich (Polyetheramines)	1 - < 5	
	Aquatic Chronic 2; H411		

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales: Transporter la personne atteinte à l'air frais.

Allonger la victime et la tenir au chaud.

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et Après inhalation:

> la tenir au chaud. En cas de difficultés respiratoires consulter un médecin. En cas de perte de conscience, allonger la personne

sur le côté et bien la caler pour le transport.

Après contact avec la peau: Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que

les sous-vêtements et les chaussures. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à

15 minutes sous l'eau courante. Traitement médical nécessaire.

Après ingestion: Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées

(effet de dilution). Traitement médical nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées. Irritant pour les yeux : irritation possible.

En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Poudre ABC. Sable. mousse résistante à l'alcool.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau très puissant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Date de la première édition: Date de la dernière révision: 07.08.2015



Version 3.0

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire: En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard. Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber) Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger:

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Préventions des incendies

et explosion:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Information supplémentaire: Eviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -Ne pas fumer. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Indications concernant le stockage en commun:

maintenir à l'écart d'agents oxydant.

Version 3.0 Page 5/13



Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Information supplémentaire sur

les conditions de stockage: Matériaux d'emballage: Métal.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle:

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	500 1000	1210 2420		VME (8 h) VLE (15 min)	
67-63-0 Alcool isopropylique		400	980		VLE (15 min)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50 100	221 442		VME (8 h) VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques:

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste
1330-20-7	Xylènes (techniques)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène: Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage: En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité.

(DIN EN 166)

Protection des mains: Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle.

(DIN EN 374)

Protection de la peau: Porter un vêtement de protection approprié résistant

aux solvants EN 465

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation Protection respiratoire:

de brouillards et /ou vapeurs. En cas de ventilation insuffisante,

porter un appareil respiratoire approprié.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide Couleur: rouge

Odeur: Aromatique(s)

Date de la première édition: Date de la dernière révision: 07.08.2015



Page 6/13

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Modification d'état:

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition: -110 - +116 °C Point d'éclair: -6.5 °C Limite inférieure d'explosivité: 0,6 vol. % Limite supérieure d'explosivité: 12 vol. % Température d'inflammation: > 200 °C Pression de vapeur (à +20 °C): 20 hPa

Densité (à +20 °C): 0.78-0.82 g/cm³ Hydrosolubilité (à +20 °C): insoluble

Solubilité dans d'autres solvants:

Solvant(s) organique(s)

Viscosité cinématique (à +40 °C): ~1,5 mm²/s

9.2. Autres informations

Aucune donnée

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide, concentré. Alcalis (bases), concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2).

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

ETAmél calculé: ATE (par inhalation aérosol) 4,795 mg/l



Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Toxicité aiguë:

1330-20-7	xylene		
	DL50/par voie orale/Rat	4300 mg/kg	
	DL50/dermique/Lapin	3200 mg/kg	
	CL50/par inhalation (4 h) vapeur/Rat	21,7 mg/l	
	ATE/par inhalation aérosol	1,5 mg/l	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isoprop	panol	
	DL50/par voie orale/Rat	5280 mg/kg	
	DL50/dermique/Lapin	12800 mg/kg	
	CL50/par inhalation (4 h) vapeur/Rat	47,5 mg/l	
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone		
	DL50/par voie orale/Rat	5800 mg/kg (RTECS)	
	DL50/dermique/Lapin	20000 mg/kg (IUCLID)	
	CL50/par inhalation (4 h) vapeur/Rat	76 mg/l	
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates		
	DL50/par voie orale/Rat	>5000 mg/kg	
	DL50/dermique/Lapin	>5000 mg/kg	
	CL50/par inhalation (4 h) aérosol/Rat	>5 mg/l	
64742-47-8	Hydrocarbons, C9-C11, Isoalkanes, Cycloal	lcanes, < 2% Aromates	
	DL50/par voie orale/Rat	>5000 mg/kg	
	DL50/dermique/Lapin	>5000 mg/kg	
	CL50/par inhalation (4 h) aérosol/Rat	>5 mg/l	
37205-87-1	Phénols, éthoxylés		
	DL50/par voie orale/Rat	2000 mg/kg	
N/A	Poly[oxy(1,2-butanediyl)], .alpha(3-aminopropyl)gammahydroxy-, C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich (Polyetheramines)		
	DL50/par voie orale/Rat	>5000 mg/kg	
	DL50/dermique/Lapin	>2000 mg/kg	

Irritation et corrosivité:

Contact avec la peau: Un contact fréquent et permanent avec

la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux: irritation possible.

En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons

en cas d'ingestion.





Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

1330-20-7	xylene		
	CL50/96 h/Toxicité aiguë pour les poissons	26,7 mg/l Pimephales promelas	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol		
	CL50/96 h/Toxicité aiguë pour les poissons	9640 mg/l Pimephales promelas	
	CE50r/72 h/Toxicité aiguë pour les algues	1000 mg/l Algues	
	CE50/48 h/Toxicité aiguë pour les crustacés	13299 mg/l Daphnia magna	
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone		
	CL50/96 h/Toxicité aiguë pour les poissons	5540 mg/l Onchorhynchus mykiss	
	CE50/48 h/Toxicité aiguë pour les crustacés	6100 mg/l Daphnia magna	
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkane	s, Cyclenes, < 2% Aromates	
	CL50/96 h/Toxicité aiguë pour les poissons	>1000 mg/l Oncorhynchus mykiss	
	CE50r/72 h/Toxicité aiguë pour les algues	>1000 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata	
	CE50/48 h/Toxicité aiguë pour les crustacés	1000 mg/l Daphnia magna	
64742-47-8	Hydrocarbons, C9-C11, Isoalkanes, Cycloalcanes, < 2% Aromates		
	CL50/96 h/Toxicité aiguë pour les poissons	>1000 mg/l Oncorhynchus mykiss	
	CE50r/72 h/Toxicité aiguë pour les algues	>1000 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata	
	CE50/48 h/Toxicité aiguë pour les crustacés	1000 mg/l Daphnia magna	
37205-87-1	Phénols, éthoxylés		
	CL50/96 h/Toxicité aiguë pour les poissons	1-10 mg/l Brachydanio rerio	
	CE50r/72 h/Toxicité aiguë pour les algues	1-10 mg/l Scenedesmus subspicatus	
N/A	Poly[oxy(1,2-butanediyl)], .alpha(3-aminopropyl)gammahydroxy-, C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich (Polyetheramines)		
	CL50/96 h/Toxicité aiguë pour les poissons	1-10 mg/l Poisson	
	CE50r/72 h/Toxicité aiguë pour les algues	10-100 mg/l Algues	

12.2. Persistance et dégradabilité

Les tensioactifs sont complètement biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

S'étale à la surface de l'eau. faible potentiel d'accumulation biologique.

02/16



Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Coefficient de partage n-octanol/eau:

N° CAS	Désignation	Log Pow
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination: Ne pas éliminer avec les déchets domestiques. Ne pas laisser

> pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau. Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale. Définir les critères d'élimination

avec l'organisme agrée.

Code d'élimination 070704

des déchets-Produit: DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets

> provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants,

liquides de lavage et liqueurs mères organiques.

Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination

de déchet-Résidus: DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets

> provenant de la FFDU de produits chimiques issus de la chimie fine et de produits chimiques non spécifiés ailleurs; autres solvants,

liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés:

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d'explosion.)

14. Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Transport terrestre (ADR/RID): UN 1993 Transport fluvial (ADN): UN 1993 Transport maritime (IMDG): UN 1993 Transport aérien (ICAO): UN 1993

Date de la première édition: Date de la dernière révision: 07.08.2015



Page 10/13

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

14.2. Nom d'expédition des nations unies

Transport terrestre (ADR/RID): LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. Transport fluvial (ADN): LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. Transport maritime (IMDG): FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. Transport aérien (ICAO): FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Transport terrestre (ADR/RID): 3 Transport fluvial (ADN): 3 Transport maritime (IMDG): Transport aérien (ICAO): 3

14.4. Groupe d'emballage

14.4.1.Transport terrestre (ADR/RID)

Groupe d'emballage: Étiquettes:



Code de classement: 274 601 640D Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité dégagée: E2 Catégorie de transport: 2 N° danger: 33 Code de restriction concernant

les tunnels: D/E

14.4.2.Transport fluvial (ADN)

Groupe d'emballage: Étiquettes:



Code de classement: 274 601 640D Dispositions spéciales: Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité dégagée: E2

14.4.3. Transport maritime (IMDG)

Groupe d'emballage: Étiquettes:



Marine pollutant: Dispositions spéciales: 274 1 L Quantité limitée (LQ): Quantité dégagée: E2 EmS: F-E, S-E

TECHNOAG

Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

14.4.4.Transport aérien (ICAO)

Groupe d'emballage: Étiquettes:



Dispositions spéciales: А3

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L Passenger LQ: Y341 Quantité dégagée: E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1.Informations réglementaires UE

Information supplémentaire: contient: (Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents)

< 5 % Phénols, éthoxylés

15 - 30 % hydrocarbures, aliphatique. > 30 % hydrocarbures, aromatique.

15.1.2. Prescriptions nationales

Classe de contamination

de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.1.3.Information supplémentaire

En ce qui concerne la DIRECTIVE 2008/105/CE, aucun des ingrédients n'est inscrit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.



Fiche de données de sécurité conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

16. Autres informations

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral):

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire:

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.